



Assemblée générale

Distr. GÉNÉRALE

A/51/604/Add.3 5 décembre 1996 FRANÇAIS

ORIGINAL : ESPAGNOL

Cinquante et unième session Point 96 c) de l'ordre du jour

> DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE : INTÉGRATION DE L'ÉCONOMIE DES PAYS EN TRANSITION DANS L'ÉCONOMIE MONDIALE

Rapport de la Deuxième Commission (Partie IV)*

Rapporteur : Mme Silvia Cristina CORADO-CUEVAS (Guatemala)

I. INTRODUCTION

1. La Deuxième Commission a tenu un débat de fond sur le point 96 de l'ordre du jour (voir A/51/604, par. 2). Elle s'est prononcée sur l'alinéa c) à ses 32e et 37e séances, les 11 novembre et 2 décembre 1996. On trouvera un résumé de l'examen qu'elle a consacré à cette question dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.2/51/SR.32 et 37).

II. EXAMEN DU PROJET DE RÉSOLUTION A/C.2/51/L.17

2. À la 32e séance, le 11 novembre, le représentant de la <u>Fédération de Russie</u>, au nom des pays suivants :

Albanie, Allemagne, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Irlande, Italie, Japon, Kazakstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Mongolie, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tadjikistan et Ukraine, auxquels se sont ultérieurement joints l'Argentine et Israël, a présenté un projet de résolution intitulé "Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale" (A/C.2/51/L.17).

96-35186 (F) 111296 111296

^{*} Le rapport de la Commission sur cette question sera publié en plusieurs parties, sous la cote A/51/604 et additifs.

- 3. À la 37e séance, le 2 décembre, le Vice-Président de la Commission, M. Mohammad Reza Hadji Karim Djabbary (République islamique d'Iran), a informé la Commission qu'il convenait d'apporter au projet de résolution les révisions ci-après convenues lors de consultations officieuses :
- a) À la fin du premier alinéa du préambule, ajouter les mots "conformément aux accords commerciaux multilatéraux";
- b) Au paragraphe 2, supprimer les mots "dans les limites des ressources disponibles," après les mots "à fournir aux pays en transition".
- 4. La Commission a été informée que le projet de résolution, tel qu'il avait été révisé oralement, n'avait pas d'incidences sur le budget-programme.
- 5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.2/51/L.17, tel qu'il avait été révisé oralement (voir par. 7).
- 6. Après l'adoption du projet de résolution, des déclarations ont été faites par les représentants du Brésil et de la Fédération de Russie (voir A/C.2/51/SR.37).

III. RECOMMANDATION DE LA DEUXIÈME COMMISSION

7. La Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution ci-après :

Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale

L'Assemblée générale,

<u>Réaffirmant</u> ses résolutions 47/187 du 22 décembre 1992, 48/181 du 21 décembre 1993 et 49/106 du 19 décembre 1994,

<u>Réaffirmant également</u> la nécessité d'intégrer pleinement l'économie des pays en transition à l'économie mondiale,

<u>Notant</u> les progrès accomplis par ces pays pour parvenir à la stabilisation macro-économique par le biais de réformes structurelles, qui nécessitent des politiques d'investissement plus actives,

<u>Notant également</u> que les pays en transition aspirent à un renforcement de la coopération régionale et interrégionale,

<u>Consciente</u> qu'il est nécessaire de créer des conditions qui favorisent l'accès des exportations de ces pays aux marchés, conformément aux accords commerciaux multilatéraux,

- 1. <u>Prend acte</u> du rapport du Secrétaire général sur l'intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale¹;
- 2. <u>Se félicite</u> des mesures prises par les organismes des Nations Unies pour appliquer sa résolution 49/106 sur l'intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale et leur demande de continuer à mener des activités analytiques et à fournir aux pays en transition des conseils théoriques et une assistance technique concernant le cadre social et politique à mettre en place pour les réformes de l'économie et du marché, en particulier en vue de l'instauration des conditions nécessaires pour attirer les investissements étrangers;
- 3. <u>Prie</u> le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-troisième session un rapport sur l'application de la présente résolution.

¹ A/51/285.